

Langue d’alphabétisation et utilité des connaissances acquises au Burkina Faso : le difficile choix nationaliste

Oumar LINGANI¹ et Salifou ROUAMBA²

Résumé

L’homme cherche à acquérir des connaissances dans le but de les utiliser pour satisfaire ses besoins, se développer et développer sa communauté. Or, au Burkina Faso, les connaissances acquises en langues nationales/ethniques à travers l’alphabétisation limitent cette fonction du fait du statut social et sociolinguistique du français.

Ainsi, des recherches documentaires sur la question nous ont permis de proposer la nationalisation du français afin de faciliter son utilisation intégrale pour l’alphabétisation. Dans ce cas, l’alphabétisation en langue nationale/ethnique pourrait viser le développement de la culture-valeur sociale, le maintien du ciment ethnique et/ou national.

Mots clés : Langue nationale, langue ethnique, alphabétisation, langue officielle, choix nationaliste

Literacy language and usefulness of knowledge acquired in Burkina Faso : the difficult nationalist choice

Abstract

Man seeks to acquire knowledge in order to use it to satisfy his needs, develop himself and develop his community. However, in Burkina Faso, the knowledge acquired in national/ethnic languages in literacy limits this function because of the social and sociolinguistic status of French.

This is why we propose a nationalization of French in order to facilitate its integral use for literacy. In this case, literacy in the national/ethnic language could aim at the development of the culture-social value, the maintenance of the ethnic and/or national cement.

Key words: National language, ethnic language, literacy, official language, nationalist choice

¹Chargé de recherche à l’Institut des Sciences des Sociétés (I.N.S.S.) du Centre National de la Recherche Scientifique et Technologique, Ouagadougou, olingani@yahoo.fr.

²Doctorant en sciences du langage, Université Joseph Ki Zerbo, Ouagadougou, rouambacisu2013@gmail.com.

Auteur correspondant : Omar Lingani <olingani@yahoo.fr>

Introduction

Le Burkina Faso est un pays multiethnique et multilingue. Les travaux menés sous la houlette de G. Tiendrebéogo et Z. Yago (1983) ont abouti à l'identification de cinquante-neuf langues nationales (ou ethniques) mais ces langues connaissent un grand déséquilibre dans leur poids démographique et leur configuration spatiale.

Depuis son accession à l'indépendance, le Burkina Faso s'est engagé résolument à développer le système éducatif au profit de ses fils et filles. En effet, pour J. Ki-Zerbo (1990, p.16), « l'éducation est le logiciel de l'ordinateur central qui programme l'avenir des sociétés. (...) une société qui renonce à prendre en charge sa jeunesse et à la doter des outils d'une promotion optimale, enterre son propre avenir ». De ce fait, l'engagement conscient de toute la population est absolu pour aller au développement d'autant plus qu'« aucune volonté, aucune adhésion entière à un projet de société, aucun dialogue ne peut exister si une population est maintenue dans l'ignorance » A. Tevoedjere (1978, p. 124).

Cette volonté de développement se traduit en acte par une politique de scolarisation de tous les Burkinabè en âge et en capacité de l'être. En plus de la massification de l'éducation, les réformes ont propulsé l'éducation non formelle, dans le but de donner le savoir nécessaire à ceux qui ne sont pas passés par l'éducation formelle ou qui ont été précocement déscolarisés. Dans ce sens, on peut lire dans le document définitif du Programme National d'Alphabétisation PRONAA 2015 (2010, p.150) que :

L'alphabétisation favorise la sécurité économique et améliore la santé des individus participant ainsi à l'amélioration de l'espérance de vie des populations. Elle enrichit les sociétés en créant un capital humain propice à l'épanouissement de l'identité culturelle, à la tolérance et à la participation citoyenne au développement du pays. Elle constitue un puissant moyen pour la valorisation du capital humain qui est une grande préoccupation des plus hautes autorités du Burkina Faso dans l'espoir de faire de ce pays un pays émergent à moyen terme.

Malgré ces dispositions organisationnelles, « le Burkina Faso est caractérisé par une population adulte peu instruite. Quatre personnes sur cinq de plus de 25 ans n'ont aucun niveau d'instruction. Le taux d'alphabétisation de la population de 15 ans et plus, est estimé à 34,5% » (INSD, 2015). Ces statistiques sont corroborées dans l'annuaire statistique 2019 de l'INSD (2020) où le taux national d'alphabétisation au Burkina Faso est à 39,30%. Ce taux renvoie à la

« proportion de la population âgée de 15 ans et plus et capable de lire et écrire, en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne, dans une langue quelconque ».

En plus, il est démontré qu'au Burkina Faso, les alphabétisés en langues nationales uniquement ne participent pas de manière efficace à certaines activités du fait de la barrière langue officielle car « quand la langue du gouvernement et de la loi diffère de celle des masses populaires, les plans de développement économique, agricole et industriel sont difficiles à élaborer et encore plus difficiles à mettre en œuvre parce que la recherche de base se trouve handicapée par la barrière langue ». G. Kedrebeogo (2001, p.11).

Dans ce sens, doit-on continuer à alphabétiser en langues nationales ou dans la langue officielle ? Trois questions secondaires se dégagent de cette question principale : les connaissances acquises en français ne sont-elles plus bénéfiques et utiles aux alphabétisés ou aux néo-alphabètes que celles acquises en langue nationale/ethnique (moore) ? Les besoins d'utilisation du français ne sont-ils pas plus développés que ceux des langues nationales (LN) ? La naturalisation du français favorisera-t-elle son utilisation intégrale pour l'alphabétisation ? Pour mieux cerner ces interrogations, nous avons émis les hypothèses ci-après :

- les représentations sociales du français favorisent son acquisition par la population ;
- l'alphabétisation en langue nationale comporte des limites face à la langue officielle ;
- une alphabétisation en français est bénéfique au regard des avantages et des influences sociopolitiques et socio-économiques.

Notre étude a pour objectif général de contribuer au débat sur le statut des langues dans nos pays. De manière spécifique, nous voulons démontrer que l'alphabétisation fonctionnelle en langue officielle, dans la situation de multilinguisme et multi-ethnicisme du Burkina Faso, se présente comme une alternative pour assurer une meilleure utilité et une utilisation optimale des connaissances acquises.

I. Cadre théorique et méthodologique

Cette réflexion qui se veut une contribution théorique et fondamentale s'inscrit dans la perspective des sciences du langage. Elle se nourrit aussi des théories suivantes :

- satisfaction des besoins de Abraham MASLOW ;
- l'école reproductrice des inégalités sociales de Pierre BOURDIEU et Jean Claude PASSEON ;
- l'inégalité des chances sociales liées à l'éducation de Raymond BOUDON ;
- l'alphabétisation fonctionnelle de Paulo FREIRE.

Pour aborder le présent thème de recherche, notre approche a consisté en des lectures croisées de productions scientifiques, tant sur le plan national qu'international.

II. Approche conceptuelle

Avant d'en venir au développement, il sied de clarifier certains concepts qui seront évoqués tout au long de notre étude. Il s'agit de l'alphabétisation (l'alphabétisme), l'analphabétisme, l'alphabétisation des adultes.

2.1. Alphabétisation (alphabétisme) et analphabétisme

Dans le but de juguler la faiblesse manifeste de son système éducatif, le Burkina Faso a souscrit aux Déclarations mondiale sur l'Éducation pour Tous (EpT) adoptée à Jomtien en mars 1990 et de Dakar en avril 2000. Ces déclarations, face aux insuffisances singularisées par l'insuffisance de l'offre et de la demande éducative, appelaient à promouvoir principalement l'éducation non formelle, autrement l'alphabétisation. Mais, que faut-il entendre par alphabétisation ?

Selon A. Napon et S. Sanou/Zerbo (2005, p.7), « le concept d'alphabétisation a été toujours associé à celui d'analphabétisme. Mais l'on a tendance aujourd'hui à le remplacer par le terme alphabétisme ». Dans la même veine que A. Napon et S. Sanou/Zerbo, nous emploierons le terme alphabétisation en lieu et place d'alphabétisme qui est en vigueur au Burkina Faso.

Concept qui évolue, le rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (2006, p.157) définit l'alphabétisme comme « un ensemble de compétences tangibles, en particulier des compétences cognitives de la lecture et de l'écriture, qui sont indépendantes du contexte dans lequel elles sont acquises et du milieu auquel appartient la personne qui les acquiert ». Pour l'Unesco (2021), « au-delà du concept classique d'un ensemble de compétences en lecture, écriture et calcul, l'alphabétisation

s'entend maintenant comme un moyen d'identification, de compréhension, d'interprétation, de création et de communication dans un monde de plus en plus numérique, fondé sur des textes, riche en informations et en rapide évolution ». Les définitions des termes alphabétisation et alphabétisme s'avèrent à la fois complexes, dynamiques et en mutation constante que nous évitons de développer.

L'alphabétisation est reconnue comme un droit universel et considérée comme un facteur de développement socioéconomique et culturel. Aussi, il existe plusieurs types d'alphabétisation dont les plus généralisées ou connues sont l'alphabétisation générale ou traditionnelle, l'alphabétisation fonctionnelle, l'alphabétisation de conscientisation, l'alphabétisation intégrée, l'alphabétisation situationnelle, l'alphabétisation REFLECT, l'alphabétisation familiale et l'alphabétisation alimentaire (S. Yéo, 2015).

Même si l'ensemble de ces types tend à réduire de façon considérable l'analphabétisme et permettre aux populations de participer au développement socioéconomique, les résultats ne sont pas toujours les mêmes ; certains types d'alphabétisation étant plus efficaces que d'autres. Dans le cas du Burkina Faso, les autorités ont opté pour la pratique de l'alphabétisation fonctionnelle afin de lutter efficacement contre l'analphabétisme des adultes.

L'analphabétisme a plusieurs visages et est le résultat de différentes causes qui sont généralement reliées entre elles. Ses conséquences sont nombreuses et dommageables à plusieurs égards. En plus d'affecter les personnes analphabètes dans leur quotidien et leur avenir, ce fléau affecte la société de façon importante, tant sur le plan social que sur le plan économique ; de sorte que pour A. Napon et S. Sanou/Zerbo, (2005, p.11), le terme analphabétisme « est l'état dans lequel se trouve une personne qui est incapable de lire et d'écrire en le comprenant, un exposé simple et bref de faits en rapport avec la vie quotidienne ».

2.2. Alphabétisation des adultes

L'une des recommandations fortes de la Déclaration de Jomtien, en plus d'appeler les États à mettre l'accent sur l'EpT, interpelle à la mise en place de programmes d'éducation destinée à alphabétiser les adultes.

Dans son évolution, le concept d'alphabétisation a connu des péripéties. A ces débuts, le Burkina Faso s'était inscrit dans une alphabétisation de type traditionnel dont l'ambition était d'apprendre à lire et à écrire aux

adultes et ce, en vue d'augmenter leur productivité. Ce type d'alphabétisation qui était très proche de l'enseignement dispensé dans les écoles classiques n'a pas répondu aux différentes attentes car ne prenant pas en compte les besoins réels des apprenants.

En effet, à travers l'alphabétisation de type traditionnel, le français, dont l'enseignement se limitait à la lecture et à l'écriture, était la langue d'alphabétisation, bien qu'il ne soit pas la langue de communication première des apprenants. Cette situation occasionnait un fort taux d'abandon des apprenants. Le diagnostic a révélé « qu'une alphabétisation ne peut être efficace que si elle se fait avec la participation des intéressés eux-mêmes ; chaque adulte devenant le sujet de sa propre alphabétisation et ayant conscience de la nécessité de cet engagement personnel » (A. Napon et S. Sanou/Zerbo, 2005, p.9).

De ce constat est née l'alphabétisation de type fonctionnel qui s'inscrivait dans une dynamique de développement, surtout qu'elle offrait aux néo-alphabétisés des avantages du point de vue économique, social et civique. Autrement, il importe en particulier que les groupes de néo-alphabétisés « deviennent autonomes en accédant aux connaissances et compétences appropriées, en vue d'éliminer la pauvreté et la faim, et de relever les défis d'aider les individus à mener une vie saine, de promouvoir l'égalité entre les sexes et d'assurer l'accès à l'eau et aux installations sanitaires, à l'emploi et au travail décent, pour n'en citer que quelques-uns » (Unesco, 2016, p.7).

Cette nouvelle stratégie suscite une mobilisation sociale par l'implication effective de tous les acteurs (P. Balima, 2006). Par la composante du faire-faire, Amadou Wade Diagne (2000, p.7), le processus d'alphabétisation se veut « ... une stratégie novatrice et efficace permettant à l'État et aux partenaires (ONG, Association, Services étatiques, etc.) de se doter d'une clé de répartition fonctionnelle des rôles dans l'exécution des programmes d'alphabétisation et d'éducation de base. Cela se traduit par la responsabilité de la société civile dans la mise en œuvre des activités de formation sur le terrain ».

Si la stratégie du faire-faire a suscité de l'enthousiasme au moment de son adoption, il faut reconnaître que son opérationnalisation connaît d'importants écueils :

L'évaluation de la stratégie du faire-faire réalisée en 2004 avait montré que ladite stratégie présentait certes des acquis mais également des insuffisances. Dix ans après, l'on note que les choses n'ont pas

beaucoup évolué, car mis à part les questions des mutations institutionnelles, les autres problèmes demeurent (statut non satisfaisant du fonds, faiblesse de la mobilisation des ressources, difficultés de mise en œuvre de la politique éditoriale, difficulté de mise en œuvre de la stratégie de communication, etc.). (A. Napon et A. Maïga, 2012, p.57).

En somme, l’analphabétisme demeure toujours très élevé au Burkina Faso pour plusieurs raisons dont, l’analphabétisme de retour, le choix lié à la stratégie d’alphabétisation dans laquelle notre réflexion s’inscrit... D’ailleurs, pourquoi alphabétiser dans une langue quand elle ne permet pas d’accéder à l’administration, au système judiciaire, etc. ?

III. Résultats de l’étude

Les lectures croisées et la recherche documentaire ont permis de structurer nos résultats en trois parties dont la i) la situation sociolinguistique du français au Burkina Faso ; ii) les limites des connaissances acquises dans l’alphabétisation en langue nationale/ethnique et iii) les intérêts des connaissances acquises en français.

3.1. Situation sociolinguistique du français au Burkina Faso

Consacré langue officielle par la Loi Fondamentale, le français partage l’arène linguistique avec les langues nationales. Il est même de plus en plus déclaré comme première langue couramment parlée par des Burkinabè et ce, en milieu urbain surtout (Ouagadougou et Bobo-Dioulasso). Et l’analyse des résultats par milieu de résidence révèle des inégalités importantes entre ville et campagne car la proportion des francophones résidant en milieu urbain est de 56,39 %. Ces statistiques, au vu des réalités actuelles, ont sûrement évolué.

Il faut tout de même, en se référant aux travaux de M. Bougma (2010), reconnaître qu’en 2006, environ un quart de la population burkinabè (25,19 %), soit en termes absolus 2 314 679 personnes, est francophone. Effectivement, les définitions retenues stipulent qu’est francophone, celui dont le pays a opté de faire ou non du français sa langue officielle, mais qui y recourt pour des besoins divers ; et aussi, celui qui est capable de comprendre et d’émettre soi-même des messages en français. (M. Bougma, 2010, p.39).

Le français est « du latin parlé qui, sous l’action de divers facteurs, s’est peu à peu transformé jusqu’à constituer une langue nouvelle, clairement

distincte de la norme latine » (J-L. Joubert, 1992, p.10). Il fait partie des langues romanes qui « sont une sous-branche de la famille indo-européenne » (M. Perret, 1999, p.11).

De nos jours, le français s'est internationalisé, au point de devenir la langue de communication première dans nombre de familles de ses anciennes colonies africaines. Et même si nous avons une lecture toute autre de la prééminence du français sur les langues locales dans les anciennes colonies françaises, il n'en demeure pas moins que la justification pour Fuchs cité par I. Diallo. (2004, p.42) part du constat que :

Les langues locales (...), le plus souvent sans écriture, se révélaient inaptes à prendre en charge les fonctions dévolues au français à l'époque de la colonisation. Le choix du français a en outre répondu au triple souci de forger les unités nationales face aux particularismes locaux, faire accéder au monde moderne des sciences et de la technologie, et favoriser la communication interafricaine.

A l'instar de nombre de ses pairs, nous sommes tentés de dire que le Burkina Faso « a son français ou ses français » selon les milieux d'utilisation dus au mode d'appropriation. En effet, I. Nacro (1988a) fait appel aux terminologies acrolecte, mésolecte et basilecte pour décrire les variétés du français parlé au Burkina.

Le français acrolectal que l'on peut assimiler au français standard est pratiqué par l'élite, les étudiants, les élèves du second cycle. Pour Y. B. Pitroipa (2008, p.96), « les caractéristiques de cette variété de français sont liées au respect de la norme standard du français tel qu'on l'enseigne à l'école. Il est difficile de circonscrire le niveau d'instruction à atteindre pour parler le français acrolectal. Néanmoins, il faut atteindre un certain niveau de culture en français pour s'approprier cette variété de français ».

La pénultième variété de français, mésolectale, est surtout parlée par des personnes – néo-alphabétisés, déscolarisées – n'ayant pas atteint un haut niveau d'acquisition du français.

Enfin, pratiqué par les non-lettrés et qualifié de français de la rue, voire de français appris sur le tas, le français basilectal est la variété acquise grâce à l'« effort personnel au contact avec les locuteurs francophones ». Cette variété se démarque du français standard par de nombreuses alternances codiques avec la langue maternelle des locuteurs (Y. B. Pitroipa, 2008, p.97).

3.2. Les limites des connaissances acquises dans l’alphabétisation en langue nationale/ethnique

Elles se caractérisent sur plusieurs plans dont entre autres, politique, commercial et agricole.

3.2.1. Sur le plan politique

Le Burkina Faso a vécu, ces dernières années, un des plus intenses moments politiques de l’ère démocratique. En effet, les partis politiques, la société civile et les citoyens de tous bords se sont disputés la raison, la légalité ou la légitimité de la modification de l’article 37 de la Constitution du Burkina Faso devant permettre au Président de l’époque de se représenter aux élections présidentielles de 2015. Ainsi, des débats d’idées ont été menés de part et d’autre, soit par les presses, les réseaux sociaux, les manifestations, les meetings...

On a remarqué que ceux qui avaient au moins une lecture exacte de la situation sont ceux qui sont instruits en français, d’autant plus que la Constitution est rédigée en français et les traductions des différentes dispositions en langues nationales ne sont souvent que des commentaires de ceux qui les ont lues en français.

Par ailleurs, lors des campagnes politiques, les programmes des candidats sont écrits en français, les candidats s’adressent à l’électorat en français (pour ne pas frustrer les communautés locales dont la langue ne serait pas maîtrisée par celui-ci, quitte à faire recours aux interprètes-commentateurs-traducteurs), leurs affiches sont commentées en français, les stratégies électorales et les projets de sociétés sont rédigés suivant la logique de la langue officielle.

Enfin de processus électoral, la prestation de serment du Président du Faso tout comme l’installation des députés sont faites dans la langue officielle, le français.

3.2.2. Sur le plan commercial

L’activité commerciale au Burkina Faso est devenue plus importante ces dernières années. L’import-export, les transactions nationales et les Petites et Moyennes Industries-Petites et Moyennes Entreprises (PMI-PME) se développent au grand bonheur de l’économie nationale.

Cependant, force est reconnaitre que l’utilisation quasi totale du français dans l’administration joue en défaveur des non-instruits en

français. En effet, un opérateur économique non instruit en français peut-il se passer des services d'une personne instruite en français dans le processus d'importation ou d'exportation de marchandises ? Comment même éviter les arnaques et reconnaître les produits de qualité d'autant plus que ceux-ci sont étiquetés en français ou dans d'autres langues internationales de grande envergure ?

Au niveau de l'impôt, ceux qui n'ont pas une maîtrise du français sont enclins à se soustraire des procédures réglementaires, parce que ne connaissant pas les dispositions qui souvent, leur accordent des assouplissements (morcellement, fixation d'échéancier...).

D'autres opérateurs économiques se retrouvent pénalisés parce qu'ils ignorent les dispositions de la loi, écrite en français. Pourtant, nul n'est censé ignorer la loi.

L'imposition des taxes au Burkina Faso est faite dans la langue officielle. Il appartient à la personne imposable de se faire traduire les bases de l'imposition dans la langue qu'elle comprend. Du même coup, peu de personnes maîtrisent les contours de la contestation ou de demandes d'allègement des sommes imposées. Cette situation amène les personnes imposables, principalement du secteur informel, à automatiser la corruption des agents de recouvrement des recettes contre la diminution des sommes imposées.

Pour ce qui des déclarations douanières et les flux périodiques sur la monnaie, ils sont faits en français et sont inaccessibles à un alphabétisé en langue nationale. Le code général des impôts est complètement rédigé en français. À l'article 554 du Code général des Impôts du Burkina Faso, on peut y lire : « toute entreprise exploitée au Burkina Faso doit y tenir sa comptabilité. La comptabilité doit être obligatoirement tenue en français... ». Cette disposition montre clairement que seul l'usage du français est admis que ce soit en termes de déclaration, de facturation, de sanction, de rendu de compte. En somme, les lois et règlements en matière commerciale ne sont pas accessibles à tous du fait de la barrière langue.

3.2.3. Sur le plan agricole

Dans le domaine de l'agriculture, l'alphabétisation permet aux agriculteurs de s'approprier les techniques culturelles pour améliorer leur productivité.

En effet, comment pourrions-nous penser que l'on puisse apprendre les diverses méthodes culturelles si on ne sait pas lire dans les langues utilisées pour perfectionner ces méthodes ? Des études menées même dans des contrées lointaines montrent le lien implacable entre l'alphabétisation (la bonne) et l'accroissement de la productivité des agriculteurs car selon G. Psacharopoulos (1988, p.283), « l'éducation augmentait la productivité physique des agriculteurs et que les effets de l'éducation sur les rendements et sur d'autres mesures physiques de l'activité agricole sont positifs, statistiquement significatifs et quantitativement importants ».

Mais, encore faut-il que ces techniques et méthodes culturelles mises sur écrit et diffusées à grande échelle à des fins d'exploitation, aient été écrites dans la langue utilisée et maîtrisée à l'écrit par les paysans !

Tous les acteurs sont unanimes que le fait de ne pas savoir lire et écrire constitue donc un handicap majeur pour s'informer, apprendre et retenir. Or, le constat que l'on peut faire est que la plupart des produits, outils et matériels de travail au niveau de l'agriculture au Burkina Faso comportent des écritures en français pour montrer les modes d'usage, la provenance, la durabilité... De ce fait, les alphabétisés en langues nationales uniquement restent dans la même situation que les analphabètes.

En résumé, les connaissances acquises en français sont plus utilitaires que celles acquises dans une langue nationale, même dans le domaine de l'agriculture. Il faut donc recadrer les finalités de l'alphabétisation afin de permettre aux néo-alphabètes-agriculteurs de pouvoir « sortir le monde rural de l'ignorance, pour qu'il puisse dégager l'énergie physique et mentale à même d'opérer des changements constructifs » (S. Zongo, 1992, p.87).

3.3. Intérêts des connaissances acquises en français

Cette partie s'articule autour de deux points : Les connaissances acquises face aux défis de la vie d'une part, et les insuffisances des textes au plan juridico-institutionnel d'autre part.

3.3.1. Les connaissances acquises face aux défis de la vie

L'inefficacité de l'alphabétisation pourrait s'expliquer par le fait que les connaissances sont acquises en langue nationale pendant que le français, considéré comme langue étrangère, est la langue officielle,

langue d'emploi et de satisfaction des besoins. Le français, la langue officielle du Burkina Faso est quasi prépondérante dans tous les secteurs. Dans l'enseignement, l'éducation, la presse, l'administration, la culture, le secteur économique, le français se présente comme l'outil linguistique à posséder absolument pour pouvoir aller de l'avant, se développer.

Pour l'Unesco (2021), l'alphabétisation doit permettre à tout alphabétisé de pouvoir « se livrer à des activités qui requièrent l'alphabétisme aux fins d'un fonctionnement efficace de son groupe ou de sa communauté et aussi pour lui permettre de continuer d'utiliser la lecture, l'écriture et le calcul pour son propre développement et celui de la communauté. »

En effet, les apprenants, en partant se faire alphabétiser aspirent à l'utilisation claire des connaissances acquises pour développer leur vécu et leur être. Ainsi, dès que les connaissances apprises ne servent pas à l'amélioration du travail des néo-alphabètes, elles sont vite abandonnées au profit des pratiques habituelles. Par ailleurs, la suprématie du français sur les langues nationales influe négativement sur la valorisation des connaissances acquises dans ces dernières. De ce fait, les post-alphabétisés sont ignorés dans les activités pour lesquelles le français intervient même pour des affaires les concernant. Ils sont mis à l'écart dans les postes ou emplois qui requièrent l'usage permanent de la langue française. Même les emplois qui devraient être un tremplin à la considération des exclusivement post-alphabétisés (gardiennage, balayeurs, coursiers...) échappent le plus souvent à ces derniers eu égard à leur non maîtrise du français. Ce mépris des connaissances acquises en langue nationale est codifié dans la plupart des lois et règlements et ce depuis l'époque coloniale dans bien des domaines socio-économiques et politiques de notre pays.

3.3.2. Les insuffisances des textes au plan juridico-institutionnel

La constitution du Burkina Faso et ses textes d'application, en son article 35 stipule que « la langue officielle est le français ; la loi fixe les modalités de promotion d'officialisation des langues nationales ». Cependant, ce n'est qu'en 2019, que le gouvernement burkinabè a fait adopter une loi destinée à fixer ces modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales à travers la loi n°033-2019/AN du 23 mai 2019 portant loi d'orientation sur les modalités de promotion et d'officialisation des langues nationales du Burkina Faso et son décret

d'application n°2019-600/PRES du 09 juin 2019. Malgré cela, aucune de leurs dispositions ne permet de penser que le statut de nos langues nationales évoluerait car, on y lit :

le développement des langues nationales se fait à travers leur description, leur instrumentation et leur usage effectif dans tous les domaines de la vie de la nation (article 6)

Les critères ci-après permettent de conférer le statut de langue officielle à une langue ayant un statut scientifique : le poids démographique de la langue ; la véhicularité de la langue ; l'existence d'une masse critique documentaire sur la langue ; le caractère transfrontalier de la langue ; la plus-value sociale de la langue. Les critères sus cités sont cumulatifs. Leurs modalités d'application sont précisées par décret pris en Conseil des ministres (article 15) ».

À la lecture de ces dispositions, l'on est tenté de se demander si parmi les cinquante-neuf langues qui existent au Burkina Faso, une, deux ou trois se dégageraient un jour pour remplir les conditions et accéder au statut de langue (s) officielle (s) respectant l'ensemble des critères de poids démographique, de véhicularité, d'existence d'une masse critique documentaire, de caractère transfrontalier et de plus-value sociale. Sans verser dans le pessimisme et le découragement, nous craignons que l'avance prise par le français ne soit un sérieux obstacle pour un essor heureux du processus de valorisation des langues nationales.

Dans le domaine judiciaire, la langue officielle est encore prédominante au détriment des langues nationales/ethniques. En effet, pour son article 5, « les conditions requises pour être nommé membre du tribunal départemental sont (...) écrire et parler couramment le français et si possible, la langue la plus parlée dans le département ».

Les acteurs du domaine des mines venaient du monde paysan, des non instruits en français, des 'non civilisés'. Ainsi, le décret n° 2005-047/PRES/PM/MCE du 3 février 2005 portant gestion des autorisations et titres miniers ait été pris pour le dynamiser afin qu'il participe de manière durable et soutenu au processus de transformation structurelle de l'économie nationale. Cependant, il n'a pas pris en compte le fait que les acteurs présents du domaine sont pour la plupart des analphabètes du français. En effet, ce décret décline clairement en ses articles 5 et 6 que « les correspondances et les requêtes doivent obligatoirement, sous peine d'irrecevabilité, être rédigées en langue française. Tout document produit par un requérant en toute autre langue doit être accompagné d'une traduction dûment certifiée par les services compétents ».

La conséquence est qu'actuellement où ce domaine est envahi par des sociétés minières, donc organisées, même pour les emplois ne nécessitant pas une compétence particulière, la maîtrise de la langue française est un préalable. À titre d'illustration, tous les communiqués faisant office d'offre d'emploi au titre de l'année 2021 des différentes compagnies minières présentes au Burkina Faso ont été rédigés en français et le diplôme minimal demandé pour y être admis, même pour le poste de chauffeur ou d'agents de sécurité, est le Certificat d'Études Primaires (CEP).

De ces constats, ne peut-on pas conclure que l'alphabétisé en langue nationale qui n'accède pas au français aurait fait un travail vain, ou du moins, d'une moindre utilité pour les besoins de la vie ?

IV. Discussion

Cette partie de notre étude se penche sur deux points. Le premier point est relatif aux théories et connaissances acquises à travers l'alphabétisation. Le deuxième point aborde le français comme langue nationale au Burkina Faso.

4.1. Théories et connaissances acquises à travers l'alphabétisation

Les connaissances acquises par une formation devraient être en relation étroite avec les activités et les préoccupations les plus motivantes de la vie quotidienne, afin d'être mises en pratique quotidiennement pour se développer constamment et harmonieusement. Par ailleurs, les connaissances acquises devraient permettre à la société de lutter contre les inégalités sociales. Or, l'école en elle-même crée déjà des inégalités sociales (entre les instruits et le non instruits ; entre les plus instruits et les moins instruits) et l'alphabétisation en langue nationale favorise une autre forme d'inégalités (entre ceux qui ont des connaissances en langue officielle-le français et ceux qui n'ont que des connaissances en langue nationale uniquement).

Dans ce sens, les théories de P. Bourdieu (1966) concluent que l'école est « un des facteurs les plus efficaces de conservation sociale en ce qu'il fournit l'apparence d'une légitimation aux inégalités sociales et qu'il donne sa sanction à l'héritage culturel, au don social traité comme don naturel ».

Pour P. Bourdieu et J. C. Passeron (1970), l'école reproduit donc les inégalités sociales à travers des méthodes et des contenus

d'enseignement qui privilégient implicitement une forme de culture propre aux classes dominantes. Quant à R. Boudon (1973), l'inégalité des chances sociales liées à l'éducation est forte et elle varie en fonction du statut mais aussi, pour un même statut, en fonction du diplôme des parents.

En conséquence, l'alphabétisation en langue nationale crée une inégalité d'accès à une position sociale reconfortante (emploi public ou privé bien rémunéré, considération sociale...) d'autant plus que les connaissances acquises en langue nationale uniquement ne sont presque jamais demandées comme celles acquises en français lors des recrutements et des positionnements administratifs, politiques, sociaux. De ce fait, elle renforce cette inégalité des chances liées à l'école, que ce soit de manière mécanique comme le disent P. Bourdieu et J. C. Passeron (1970) ou de manière structurée/organisée comme le pense R. Boudon (1973)

C'est pourquoi, permettre à tous (parents, enfants) de posséder cette langue, d'ailleurs langue officielle, nous semble plus approprié pour non seulement, réduire ces inégalités mais aussi, accélérer les taux d'alphabétisation, de scolarisation, de conscience collective. C'est pourquoi, P. Freire cité par A. Niameogo (1996, p.29) conseille l'alphabétisation fonctionnelle qui :

se démarque de celle traditionnelle et empirique, par le fait qu'elle est planifiée et non préoccupée seulement de réduire le taux d'analphabètes. Elle veut aussi et surtout faire un homme meilleur, éclairé sur les problèmes du monde, un homme responsable ayant un esprit critique, bref un agent de développement. Pour nous, c'est une alphabétisation qui se veut organisée, structurée, scientifique qui vise l'acquisition de connaissances théoriques, techniques pour l'accomplissement d'une fonction.

4.2. Le français, une langue nationale au Burkina Faso

Le français, selon l'INSD (2008) du Burkina Faso, se classerait parmi les cinq premières langues dans toutes les régions, soit en zone urbaine, soit en zone rurale ou dans les deux et est la 3e langue la plus parlée après le moore et le dioula en zone urbaine au niveau national.

Dans ce sens et au vu des avantages qu'offre les connaissances acquises en français, il serait judicieux, au vu de la situation sociolinguistique du Burkina Faso, d'opter pour l'alphabétisation en français. Dans cet ordre d'idées, A. Batiana (1994, p.22) proposait de « considérer le français

comme la 61^e langue burkinabè et comme langue nationale officielle du Burkina Faso » afin de le démystifier et permettre à tout le monde de le posséder car, considéré comme la langue du Blanc, du modernisme et bien d'autres jugements de valeur. Sans cela, « l'enseignement des langues nationales tels que le moore et le jula, paraîtra toujours folklorique pour ceux qui parlent le français et marginalisant pour les adultes ruraux qu'on alphabétise ». A. Batiana (1994, p.22)

Plusieurs mécanismes existent pour nationaliser une langue dont entre autres :

- ✓ la nationalisation par simple constatation (c'est-à-dire, chacun considère le français comme une langue nationale et se comporte comme tel) ;
- ✓ la nationalisation par simple FAIT DE PRINCE (c'est-à-dire que l'autorité prend un acte pour dire que le français est désormais considéré comme une langue nationale) ;
- ✓ la nationalisation par voie de conséquence (dans ce cas, il s'agit de suivre le processus de nationalisation du français comme ce que l'on ferait pour naturaliser une personne).

Au Burkina Faso, au vu de son implantation dans toutes les régions et dans toutes les zones, de son poids démographique et des avantages que procurent les connaissances acquises dans cette langue, le français serait bien placé pour être la langue d'alphabétisation. Sa nationalisation pourrait se faire par l'une des méthodes décrites ou par la combinaison de deux méthodes. Toutefois, cela ne peut se faire sans un aménagement technique, pédagogique et administratif du système national d'alphabétisation. Dans ce sens, l'alphabétisation en langue nationale pourrait viser l'approfondissement de la culture, valeur sociale nationale.

En résumé, l'homme apprend des connaissances afin de pouvoir les utiliser pour satisfaire des besoins. De ce fait, les connaissances en lecture, écriture et calcul obtenues pendant ou à travers l'alphabétisation pourraient être plus utiles si elles avaient été acquises en français, langue officielle, langue d'administration, langue de presse et d'enseignement, langue de justice et de relation internationale et, de plus en plus, langue de culture et de promotion sociale.

Conclusion

Dans cette étude, nous avons démontré, dans le contexte sociolinguistique du Burkina Faso, où le français, langue officielle est omniprésent dans les secteurs de développement, que les connaissances acquises en français sont plus utiles et utilisables que celles acquises uniquement en langue nationale à travers l’alphabétisation.

Ainsi, le choix de la langue d’alphabétisation est déterminant si l’on veut que les connaissances acquises puissent permettre à l’homme de satisfaire ses propres besoins et ceux de sa communauté.

Après toute cette analyse, ne convient-il, dans ce contexte, de faire évoluer le statut du français pour espérer une alphabétisation efficace et définitive ? Les langues nationales d’antan, si elles sont les langues premières des apprenants, pourraient toujours servir de tremplin pour faciliter l’acquisition du français comme langue seconde, comme langue d’enseignement ou comme langue d’apprentissage ; convaincu avec les devanciers qu’un individu apprend plus vite dans une langue qu’il comprend.

C’est pourquoi nous proposons sa nationalisation bien que n’étant pas la langue ethnique d’une communauté nationale donnée. C’est le difficile choix nationaliste à opérer pour une alphabétisation efficace au Burkina Faso.

Références bibliographiques

BALIMA (Pierre), 2006, *Intégration de l’alphabétisation et de l’éducation non formelle dans la politique éducative du Burkina Faso*. Association pour le développement de l’éducation en Afrique (ADEA) Paris, 33 p.

BATIANA (André), 1994, « La question des langues nationales au Burkina Faso ». *Les langues nationales dans le système éducatif*, p.14-24

BATIANA (André), 1996, *Problématique d’une politique linguistique : le cas du Burkina Faso : Ouagadougou et Bobo-Dioulasso*. In Caitucoli (éd.) *Le français au Burkina Faso*. p. 7-20.

BOUDON (Raymond), 1973, *L’Inégalité des chances*, Paris, Hachette, 2001. Disponible sur https://www.persee.fr/doc/rfp_0556-7807_1975_num_32_1_2080_t1_0074_0000_2

BOUGMA (Moussa), 2010, *Dynamique des langues locales et de la langue française au Burkina Faso : un éclairage à travers les recensements généraux de la population (1985, 1996 et 2006)*. Observatoire démographique et statistique de l'espace francophone (ODSEF). Rapport de recherche de. Université Laval. Québec. 61 p.

BOURDIEU (Pierre), 1966, *L'école conservatrice. Les inégalités devant l'école et devant la culture* Revue française de sociologie, 1966, p.7-3.

BOURDIEU (Pierre), et PASSERON, Jean-Claude, 1970, *La Reproduction*. Consulté sur http://www.leseditionsdeminuit.fr/livre-Les_H%C3%A9ritiers-1950-1-1-0-1.html le 20 février 2020

Burkina Faso (2018). *Code général des Impôts du Burkina Faso 2018*. Disponible sur : <https://www.impots.gov.bf>

Constitution du 02 juin 1991 révisée par les lois 002/97/ADP du 27 janvier 1997 ; 003-2000/AN du 11 avril 2000 ; 001-2002/ AN du 22 janvier 2002 et N°033-2012/AN du 11 juin 2012

Décret n° 2005-047/PRES/PM/MCE du 3 février 2005 portant gestion des autorisations et titres miniers

DIAGNE (Amadou Wade), 2000, *La stratégie du « faire-faire » en alphabétisation*. BELOISYA, Banque Mondiale.

DIALLO (Issa), 2004, *Les langues nationales, outils de promotion du français au Burkina Faso*. Actes du colloque Développement durable : leçons et perspectives, Ouagadougou, 1er au 4 juin, p. 13-16. En ligne:<http://www.francophonie-durable.org/documents/colloqueouaga-a1-diallo>

INSD (2008). *Recensement général de la population et de l'habitation de 2006 du Burkina Faso, Résultats définitifs*. 52 p. Disponible sur : <http://www.insd.bf>

INSD (2015). *Résultats de l'Enquête multisectorielle (EMC)- Phase 1*. Disponible sur : <http://www.insd.bf>

INSD (2020). *Annuaire statistique 2019*. Disponible sur : <http://www.insd.bf>

JOUBERT (Jean-Louis), 1992, *Littérature francophone – Anthologie*, France, Larousse Nathan International, 448 p.

KEDREBEOGO (Gérard), 2001, *Les langues nationales : la problématique du nombre*. *L'Événement*, décembre 2001. En ligne : http://www.evenement-bf.net/pages/tribune_194.htm consulté le 06 septembre 2020

KI-ZERBO (Joseph) 1990, *Eduquer ou périr*. Paris, Unesco.

NACRO (Issaka), 1988 a, *Le français parlé du Burkina Faso : approche sociolinguistique*, Cahiers de Linguistique Sociale, 13, p. 134-146.

NAPON (Abou), 2003, *La problématique de l'introduction des langues nationales dans l'enseignement primaire au Burkina Faso* p.145-156, Consulté le 10 juin 2020. Disponible sur : <http://www.sudlangues.sn/sites/www.sudlangues.sn/IMG/pdf/doc-50.pdf>.

NAPON (Abou), et SANOU/ZERBO (Salimata), 2005, *L'alphabétisation : Les options réelles sur les politiques et les pratiques du Burkina*. UNESCO, 37 p.

NAPON (Abou), et MAÏGA (Alkassoum), 2012, *Rapport d'évaluation de la stratégie du faire-faire en alphabétisation et en éducation non formelle au Burkina Faso*, Ouagadougou, MENA, novembre 2012

NIAMEOGO (Anatole), 1996, « *L'alphabétisation au Burkina Faso* ». Disponible sur : www.meba.gov.bf/SiteMeba/index.jsp.

PERRET (Marius), 1999, *Introduction à l'histoire de la langue française*. 2^e édition revue. SEDES. 191 p.

PITROIPA (Bangré Yamba), 2008, *Apprentissage, appropriation et utilisation du français et des langues nationales par les jeunes lettrés du Burkina Faso : le cas des élèves-maîtres*. Thèse de doctorat nouveau régime. Poitiers : Université de Poitiers. 310 p.

Programme National pour l'Accélération de l'Alphabétisation (PRONAA) (2010). Document définitif, Ouagadougou, Burkina-Faso.

PSACHAROPOULOS (Georges), et al, 1988, *L'Éducation pour le développement*. Paris, Ed. Economica.

Rapport mondial de suivi sur l'éducation pour tous (2006). *Chapitre 6 : alphabétisation et alphabétisme, quelques définitions*. p.154-169. Consulter dans : <http://mibibliotecatec.weebly.com>

TEVOEDJERE (Albert), 1978, *La Pauvreté, richesse des peuples.*
Paris, Ed. Ouvrières

TIEMTORE (Zakaria), 2019, *Analyse des politiques d'alphabétisation au Burkina Faso : constats et diagnostic.*

TIENDREBEOGO (Gérard) et YAGO (Zakaria), 1983, *Situation des langues parlées en Haute-Volta.* Abidjan: ACCT-ILA, 74 p.

UNESCO (2021). *Alphabétisation.* Consulter sur : <https://fr.unesco.org>

YEO, (Soungari), 2015, *Identification des typologies d'alphabétisation susceptibles de lutter efficacement contre l'analphabétisme des adultes en Côte-d'Ivoire.* Revue Universitaire des Sciences de l'Éducation, n°4, p.92-114

ZONGO, (Sylvie), 1992, *Analphabetisme et sous- développement rural : Etudes des cas des villages de Nomgana et de Karkuidghin,* Mémoire de Maîtrise, FLASHS, Université de Ouagadougou.